

**Comité Interministériel du Handicap :
Une feuille de route attirante mais incomplète et non chiffrée**

Le Comité Interministériel du Handicap s'est réuni le 25 septembre pour la première fois depuis sa création en 2009. Le Premier ministre, accompagné de Marisol Touraine et de Marie-Arlette Carlotti, a reçu des associations, dont l'UNAFAM, pour leur annoncer la feuille de route du gouvernement. L'Unafam salue la tenue de ce premier Comité Interministériel du Handicap (CIH) que l'on attendait depuis 4 ans.

Une feuille de route a été présentée ce mercredi avec l'ambition de répondre à l'ensemble des problèmes que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap dans le but de permettre une société plus égalitaire et inclusive, et une citoyenneté effective des personnes handicapées.

« L'attachement du Gouvernement à la justice l'amène à mettre la condition des personnes handicapées et de leur famille sous la lumière et à intervenir avec efficacité pour que cette condition s'améliore. Il ne s'agit pas de renvoyer systématiquement les personnes handicapées à leur handicap, et de les indemniser à ce titre. Il s'agit de relever le défi de l'égalité, c'est-à-dire de créer les conditions pour que ces personnes puissent vivre tant que possible une vie ordinaire. Il s'agit d'étendre le champ de ce qui nous est commun. Il s'agit d'aller un peu plus loin sur le chemin de la République. »

Ce comité a indiqué une quarantaine d'axes de progrès pour les ministères impliqués, comportant une analyse de l'existant et donnant les orientations retenues par le gouvernement. Cette feuille de route est basée sur 4 thèmes prioritaires retenus par le gouvernement :

- la jeunesse, dont l'accompagnement et la formation des parents
- l'emploi
- l'accessibilité
- la connaissance du handicap, le dépistage, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social.

Malheureusement 3 autres thèmes tout aussi importants et complémentaires afin de permettre un parcours de vie réussis pour les personnes handicapées, notamment celles ayant un handicap psychique, ne sont pas prises en considération :

- Les ressources et la compensation du handicap
- Les besoins d'accompagnement, de soutien et de reconnaissances des aidants familiaux ou de proximité (pas seulement celui des parents de jeunes enfants handicapés)
- Et surtout l'application du droit au logement accompagné pour les personnes handicapées.

De plus, la prévention, qui est autrement plus complète que le simple dépistage, surtout dans le cas du handicap psychique, n'a pas été citée comme un axe prioritaire par le Premier Ministre.

Enfin, ces mesures ne se déclinent pas encore en actions concrètes, accompagnées d'un chiffage précis. Un ensemble d'études, enquêtes, missions parlementaires, plans d'action, groupes de travail, expérimentations et évaluations doivent en effet être mis en place et financés...

Le dispositif de suivi tel qu'il a été prévu devrait cependant permettre une présentation régulière devant les associations de l'avancée des mesures, ainsi qu'un premier bilan lors de la conférence nationale du handicap, qui se tiendra en 2014. L'Unafam sera présente, participative et attentive à l'avancée des travaux réalisés par le Comité. L'Unafam continuera à militer et à se mobiliser pour la défense de tous les droits des personnes ayant un handicap psychique.